République Française

Département de la Moselle

Mairie de HENRIDORFF

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15 I 15 I 15

Séance ordinaire du Vendredi 26 juin 2020

Date de la convocation : 19/06/2020

Affichage du 30/06/2020 Au 20/08/2020

L'an deux mil vingt et le vendredi vingt-six juin à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle, pour motif de Covid 19, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH: **Maire**

Présents: Fabrice TISSERAND, Caroline MOUTIER, Sébastien ENDT, Sébastien ELOI, Guillaume DUMONT. Rachel KLEIN-DORMEYER, Jonathan KAISER, Charlotte MEYER, Séverine LUXEMBOURG, Eric MATHIS, Pascale EXTREMERA RUIZ.

Absents excusés : Jean-Christophe BOULEY qui a donné procuration à Amandine RAUCH.

Roselyne MATHIS qui a donné procuration à Caroline MOUTIER

Secrétaire de séance : Fabrice TISSERAND

| | Ordre du jour | | | | | |
|----|--|--|--|--|--|--|
| | Numéro et objet de la délibération | | | | | |
| 01 | Vote des taxes locales | | | | | |
| 02 | Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget lotissement | | | | | |
| 03 | Budget primitif lotissement 2020 | | | | | |
| 04 | Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget principal | | | | | |
| 05 | Budget principal | | | | | |
| 06 | Recensement de la population | | | | | |
| 07 | Avenant n° 02 au marché de travaux « Aménagement de voirie, rue de la vieille cité | | | | | |
| | au lieu-dit Hofmuhl, impasse des charmes et impasse des coquelicots » | | | | | |
| 08 | Indemnité de fonction du Maire (annule la DCM du 23/05/2020) | | | | | |
| 09 | Indemnité de fonction des Adjoints (annule la DCM du 23/05/2020) | | | | | |
| 10 | Divers et communications | | | | | |

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09 JUIN 2020

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité

N° 01 - VOTE DES TAXES

Le conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, le maintien des taux des taxes locales pour l'année 2020. A savoir :

Taxe foncière bâtie : 10,65 %
Taxe foncière non bâtie : 75,03 %

/

N° 02 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 - BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un déficit de : 40 818,79 €.

Les restes à réaliser étant de $0,00 \in$; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à $0,00 \in$ correspondant au besoin de financement réel.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2019 fait apparaître un résultat cumulé de 231 659.48 € . Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | Résultat de clôture | Résultat exercice 2019 | Résultat de clôture |
|----------------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| | N-1 | | 2019 |
| Investissement | + 190 153,73 € | - 176 018,27 € | 14 135,46 € |
| Exploitation (après affectation) | + 96 460,00 € | 135 199,48 € | 231 659,48 € |
| TOTAL | + 286 613,73 € | -40 818,79 € | 245 794,94 € |

Affectation du résultat d'exploitation :

- → Affectation obligatoire en réserves (c/1068) (correspondant au besoin de financement réel) 0.00 €
- → Solde disponible en report créditeur (reprise ligne 002 en recettes d'exploitation) 231 659,48 € Résultat d'investissement (excédent):

Compte 001 en recette d'investissement :

14 135,46 €

/

N° 03 - BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2020

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du lotissement de 2020, comme suit :

- 504 883,35 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement
- 348 623,87 € en dépenses pour la section d'investissement.
- 466 548,81 € en recettes pour la section d'investissement.

/

N° 04 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un excédent de : + 255 287,22 €.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice de 297 044,26 €.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | Résultat de clôture N-1 | Résultat exercice 2018 | Résultat clôture 2019 |
|---------------------|-------------------------|------------------------|-----------------------|
| Investissement | 305 725,56 € | - 50 438,34 € | 255 287,22 € |
| Fonctionnement | 200 212,72 € | 96 831,54 € | 297 044,26 € |
| (après affectation) | | | |
| TOTAL | + 505 938,28 € | 46 393,20 € | + 552 331,48 € |

Affectation du résultat de fonctionnement :

→ Affectation obligatoire en réserves (c/1068) (correspondant au besoin de financement réel) 228 717,78 €

→ Solde disponible en report à nouveau créditeur (reprise ligne 002 en recettes de fonctionnement) (297 044,26 € - 228 717,78 €)

68 326,48 €

Résultat d'investissement (excédent): Compte 001 en recettes d'investissement : 255 287,22 €

/

N° 05 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif principal de l'exercice 2020, comme suit :

- 533 326,48 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement
- 655 030,00 € en dépenses pour la section d'investissement.
- 796 653,12 € en recettes pour la section d'investissement.

/

N° 06 - RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le Maire informe les élus que la commune de HENRIDORFF doit procéder au recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Charge le Maire de nommer un coordonnateur communal et un agent recenseur.
- Autorise le Maire à établir et à signer les arrêtés de nomination.
- Fixe la rémunération du coordonnateur et de l'agent recenseur selon la réglementation en vigueur et en fonction de la dotation versée par l'INSEE;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

/

N° 07 - AVENANT n° 02 AU MARCHE DE TRAVAUX « AMENAGEMENT DE VOIRIE, RUE DE LA VIEILLE CITE AU LIEU-DIT HOFMUHL, IMPASSE DES CHARMES ET IMPASSE DES COQUELICOTS

Suite au marché signé avec l'entreprise DIEBOLT de MARMOUTIER (Bas-Rhin), pour les travaux d'aménagement de voirie rue de la vieille cité au lieu-dit Hofmuhl, impasse des charmes et impasse des coquelicot; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

Accepte l'avenant n° 02 pour un montant de 4 287,25 € HT, soit 5 144,70 € TTC

Montant du marché initial : 92 387,60 € HT, soit 110 865,12 € TTC

Montant du marché avec l'avenant n° 01 et n° 02 : 101 431,85 HT, soit 121 718,22 € TTC

o Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

/

N° 08: INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants. Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux maximal de 38,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale. Cette délibération annule et remplace la délibération du 23 mai 2020

/

N° 09 - INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants. Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au taux maximal de 9,20 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale. Cette délibération annule et remplace la délibération du 23 mai 2020

/

Divers et communications:

- 1. <u>Travaux Périscolaire</u>: Pour la mise en place d'une salle de motricité, il faudra prévoir une réunion de la commission de sécurité, afin de recenser les mesures de sécurité à prendre en compte. Une journée de travail est prévue le samedi 04 juillet.
- 2. <u>Fête des seniors</u> : A voir s'il faut maintenir le repas prévu le 11 octobre.....

/

La séance a été levée à 22 heures 15.

EMARGEMENTS

| Bernard KALCH, Maire: | Fabrice TISSERAND, 1 ^{er} Adjoint : | Caroline MOUTIER, 2 ^{ème} Adjointe : |
|--------------------------------------|---|--|
| Sébastien ENDT, | Jean-Christophe BOULEY, | Sébastien ELOI |
| 3 ^{ème} Adjoint : | Conseiller : | Conseiller : |
| Rachel KLEIN-DORMEYER Conseillère : | Roselyne MATHIS Conseillère : | Amandine RAUCH, Conseillère : |
| Guillaume DUMONT, | Jonathan KAISER | Charlotte MEYER, |
| Conseiller : | Conseiller : | Conseillère : |
| Séverine LUXEMBOURG, | Eric MATHIS, | Pascale EXTREMERA RUIZ, |
| Conseillère : | Conseiller : | Conseillère : |